

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
MERCREDI 5 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Ville-en-Vermois, dûment convoqué et représenté, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Ville-en-Vermois à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLEGRINI, Vice-Président.

Convocation : le 28 mars 2023

Etaient présents : Mesdames OSSOLA, BARRAGAN, COLNOT, GUESNEY, PAPIS, SCHUELLER et Monsieur PELLEGRINI.

Pouvoir : M. GUILLAUME à Mme OSSOLA

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Denise OSSOLA

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 20H40, puis il demande si le compte rendu 26 octobre 2022 fait l'objet d'observation. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté.

Après le constat des membres présents, Mme OSSOLA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 01/2023 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Trésorier Principal de Saint Nicolas de Port, comptable du CCAS, a communiqué le compte de gestion 2022 ; il constate toutes les opérations passées au cours de l'exercice. Celui-ci est conforme au compte administratif.

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le compte de gestion 2022 du Trésorier Principal de Saint Nicolas de Port.

2) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 02/2023 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Vice-Président préside le vote du compte administratif.

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	prévu :	4 991.09 €
	réalisé :	3 540.00 €
<i>Recettes</i>	prévu :	4 991.09 €
	réalisé :	3 223.33 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	1 474.42 €
Résultat global	1 474.42 €

Sur la proposition de M. le Vice-Président, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

3) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 03/2023 - CONSTATATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **316.67 €**

- un excédent reporté de : **1 791.09 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 474.42 €**

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT : **1 474.42 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **1 474.42 €**

4) Thème : Finances locales

Sous thème : Décision budgétaire

Del. 04/2023 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après avoir délibéré sur la totalité des postes du budget

Balance générale

Dépenses	4 674.42 €
Recettes	4 674.42 €

Le Conseil d'Administration, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2023.

Informations et questions diverses

✚ Nombreux remerciement de bénéficiaires pour le colis de Noël.

Séance levée à 21h00

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
01/2023	7.1	Décisions budgétaires	Vote du compte de gestion 2022
02/2023	7.1	Décisions budgétaires	Vote du compte administratif 2022
03/2023	7.1	Décisions budgétaires	Constatation et affectation du résultat 2022
04/2023	7.1	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2023

EMARGEMENT

Jean-François PELLEGRI, Vice-Président	
Denise OSSOLA, Secrétaire de séance	